

TUTORAT UE 7 2012-2013 – SSH

Séance n°6 – Semaine du 11/03/2013

Le moment du soin, Choisir le sexe de son enfant, Ethique et transplantation.

Worms, Humeau, Navaro

Séance préparée par Albane DRISSI (ATP), Mélissa MONROSE (ATM), Marjorie MURET (ATM), Mathilde VALEZ (ATP)

Question rédactionnelle :

Article L1110-1 du Code de la santé publique

Créé par la Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 – art 3 JORF 5 mars 2002

Le droit fondamental à la protection de la santé doit être mis en oeuvre par tous moyens disponibles au bénéfice de toute personne. Les professionnels, les établissements et réseaux de santé, les organismes d'assurance maladie ou tous autres organismes participant à la prévention et aux soins, et les autorités sanitaires contribuent, avec les usagers, à développer la prévention, garantir l'égal accès de chaque personne aux soins nécessités par son état de santé et assurer la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible.

Comment garantir le droit à la santé de chaque individu ? *Illustrez à partir de l'exemple du don d'organe.*

QCM n°1 : Concernant le moment du soin, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Le geste du médecin est fait au sens technique mais également au sens éthique et moral.
- B. Le soin se résume à sauver une vie, c'est le secours vital.
- C. La fin de vie est une des limites du soin.
- D. En fin de vie, les traitements correspondent au soutien subjectif.
- E. Le soin peut être malveillant.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°2 : Concernant le moment du soin, choisir la ou les propositions exactes :

- A. La médecine est utile à la philosophie, mais pas l'inverse.
- B. La définition du soin est simple : c'est uniquement le secours vital.
- C. Il existe entre autres deux dimensions dans le soin : un point de vue subjectif (applicable tous les jours et par tout le monde) et un point de vue objectif (le traitement), mais seul le soin objectif est vital.
- D. La notion de maltraitance est le mauvais traitement de la part de quelqu'un qui devrait être bienveillant et soigner.
- E. Les inégalités engendrées par le soin doivent être traitées par la politique.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°3 : Concernant le moment du soin, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Soigner de manière juste veut dire soigner tout le monde.
- B. Seule la Loi peut décider de la répartition des soins.
- C. Concernant la décision médicale, la justice est forcément retrouvée dans l'objet de décision.
- D. Les statistiques assurent une certaine légitimité à la décision médicale.
- E. L'attention individuelle et le respect moral vont également intervenir dans la décision médicale.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°4 : Concernant le prélèvement d'organes ou de tissus à visée thérapeutique, choisir la ou les propositions exactes :

- A. L'allogreffe peut désigner une transplantation entre 2 jumeaux monozygotes.
- B. La xénogreffe peut désigner la transplantation d'un cœur d'un orang outang à l'homme.
- C. L'autogreffe peut permettre de sauver un rein.
- D. Généralement, l'autogreffe ne pose pas de problèmes chirurgicaux.
- E. Dans le cadre d'une procédure d'autogreffe, la congélation et la cryopréservation peuvent intervenir.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°5 : Concernant la mort encéphalique, choisir la ou les propositions exactes :

- A. La mort encéphalique est un état réversible qui désigne la cessation irrémédiable de toutes les activités cérébrales.
- B. La mort encéphalique survient brutalement à la suite notamment d'un accident vasculaire cérébral ou d'un traumatisme crânien.
- C. L'absence totale de conscience et d'activité motrice spontanée fait partie du diagnostic clinique pour constater une mort encéphalique.
- D. Les deux électroencéphalogrammes (EEG) sont faits à 3 heures d'intervalle et sont d'une durée de 40 minutes chacun.
- E. Le constat de la mort encéphalique doit être signé, en cas de prélèvement à but thérapeutique, par deux médecins titulaires faisant partie de la même unité fonctionnelle ou du même service que les médecins qui effectuent la greffe.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°6 : Concernant le prélèvement d'organes ou de tissus à visée thérapeutique, choisir la ou les propositions exactes :

- A. La greffe ne se pratique que dans le cas de maladies chroniques.
- B. La greffe d'organe est une procédure simple.
- C. On effectue une greffe uniquement si le pronostic vital est engagé.
- D. L'existence d'une maladie néoplasique évolutive est une contre-indication.
- E. La greffe intestinale est vitale.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°7 : Concernant la transplantation, choisir la ou les propositions exactes :

- A. A la mort du patient, le médecin informe la famille et tente de la convaincre d'accepter le don d'organe de leur proche décédé.
- B. Pour devenir donneur, il est possible de s'inscrire sur le registre national des donneurs.
- C. Le meilleur moyen pour que le souhait de la victime décédée potentielle donneuse d'organe soit respecté est d'en parler de son vivant à ses proches.
- D. Le prélèvement d'organe est une activité hospitalière transversale.
- E. La répartition des dons est encadrée par des règles se voulant le plus équitable possible.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°8 : Concernant le prélèvement d'organes ou de tissus à visée thérapeutique, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Les prélèvements d'organes se font dans des établissements de santé ayant une autorisation spécifique accordée par l'agence régionale de l'hospitalisation, après avis de l'organisation mondiale de la santé.
- B. Les frais relatifs au transfert des donneurs potentiels d'organes sont entièrement pris en charge par l'hôpital qui effectue le prélèvement.
- C. Les aspects législatifs du prélèvement d'organe reposent sur la loi Kouchner de 2002.
- D. Le don d'organe est payant.
- E. L'anonymat entre le donneur et le receveur peut être très facilement levé suite à la demande du receveur.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°9 : Concernant la transplantation et éthique, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Les principes énoncés par les lois de bioéthique du 29 juillet 1994 sont uniquement le consentement et la gratuité du don.
- B. La greffe est considérée comme « humainement acceptable » car la transplantation d'organe se conforme, entre autre, aux principes d'universalité du Code de Nuremberg.
- C. On ne peut pas hériter d'un corps car ce n'est pas un « objet versé au patrimoine ».
- D. Selon la Loi, le corps humain n'appartient « pas même à soi ». Donc, le corps appartient à la société.
- E. Le corps doit être considéré sous l'angle du droit des personnes et des libertés fondamentales.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°10 : Concernant le choix du sexe de son enfant, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Choisir le sexe de son enfant est une notion toute récente, apparue à la fin du 19e siècle.
- B. L'indication médicale (ou génétique) est, en France, l'exception au choix du sexe de son enfant.
- C. Dans les pays riches, l'indication médicale pose de gros problèmes démographiques.
- D. La demande de choix pour convenance personnelle est vouée à diminuer au contraire de la demande pour indication médicale.
- E. Il n'y a quasiment eu aucun progrès dans ce domaine depuis 10 ans.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°11 : Concernant le choix du sexe de son enfant, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Le choix du sexe de son enfant peut se faire en vue d'éviter la venue au monde d'un enfant atteint de malformation.
- B. A l'époque, le choix du sexe de son enfant n'apparaît que dans les catégories sociales les plus élevées.
- C. Les méthodes de choix du sexe naturelles sont inefficaces.
- D. Grâce à l'idéoplastie certains adultères sont pardonnés.
- E. Le problème du choix du sexe dans les méthodes artificielles reste de trouver une méthode fiable de tri des spermatozoïdes.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°12 : Concernant le choix du sexe de son enfant, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Certaines cliniques aux Etats-Unis autorisent le choix du sexe de son enfant.
- B. Le principe d'indécidabilité est l'un des enjeux éthique du choix du sexe de son enfant car il est défendu de choisir à l'avance les caractères morphologiques et intellectuels de l'individu.
- C. L'autonomie reproductive implique la non-intervention du gouvernement dans ce genre de décisions : elles appartiennent exclusivement aux familles.
- D. En Asie du Sud-Est, il y a autant de naissances de filles que de naissances de garçons.
- E. Le principe « primum non nocere » est également appliqué dans le cas du foeticide/embryocide.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.